

La microfinance n'est pas une arnaque. Ça change le monde !



Article de Louis Favreau, président du Fonds Solidarité Sud paru dans la revue Relations de juillet-août 2014

Lorsqu'on parle de microcrédit et de microfinance, il faut d'abord départager certaines choses, notamment la provenance des fonds qui sont prêtés. Il y a en effet une différence entre les organismes de microcrédit et institutions de microfinance (IMF) qui prêtent de l'argent venant de banques privées ou d'institutions financières internationales, et ceux qui misent sur une épargne locale qui est ensuite réinvestie dans la collectivité par le biais, entre autres, de micro-prêts.

Cette microfinance solidaire, issue de la mouvance coopérative, est intéressante et questionne la place du privé dans ce secteur et ses taux d'intérêts usuraires. Elle se définit comme une alternative. Par exemple, au Québec, Développement solidaire international (DSI) et la Caisse d'économie solidaire Desjardins, deux organisations liées à la Centrale des syndicats nationaux (CSN), sont de cette mouvance.

Contre la dépendance des communautés

La microfinance solidaire est un outil d'épargne pour le développement. Dans un contexte où les collectivités locales craignent de plus en plus de perdre leur souveraineté sur l'économie de leur territoire en raison de la menace que les multinationales font peser sur elles, l'idée de renforcer une économie de proximité – ancrée dans les territoires, axée sur les besoins et disposant de règles prudentielles – est perçue comme un espoir, notamment parce que cette économie est plus faiblement exposée à la concurrence mondiale. C'est le cas, par exemple, de l'agriculture biologique, des services locaux de santé, de la production et de la distribution de l'électricité.

Au Sud, cette pratique existait depuis longtemps, mais c'est à la fin des années 1990 que le succès du microcrédit a ouvert la porte au développement de la microfinance coopérative, laquelle englobe aujourd'hui **toute une gamme de services financiers à destination des communautés concernées** : épargne, crédit, assurances, systèmes de prêts rotatifs, fonds d'investissement dédiés aux PME locales, etc. Le besoin lié à cette dynamique : le fait que la majorité des populations concernées **manque de patrimoine, de revenus fixes et de relations pour obtenir du crédit**. Elles ont néanmoins un droit strict d'accès à des services financiers de proximité. Au Québec, les caisses Desjardins ne sont-elles pas nées de ce besoin-là?

Au cœur de l'économie de proximité

Comment la microfinance solidaire fonctionne-t-elle concrètement? Un exemple probant : au Sénégal, des familles paysannes obtiennent un prêt auprès de la Caisse rurale de leur organisation, un regroupement paysan (5000 membres exploitant 2050 terres agricoles). Cette caisse a d'abord été mise sur pied en collaboration avec une ONG française, puis a développé **un système de prêt rotatif** adossé à un programme de formation (avec un OCI du Québec, UPA DI) qui débouche en fin de parcours sur un prêt.

Qu'est-ce qu'un système de prêt rotatif? Le prêt rotatif est un financement autorisé par une ONG et/ou par une caisse d'épargne et de crédit sous gestion d'organisations locales. Ce prêt permet à une famille ou à un groupe de financer son développement en investissant dans un projet d'entreprise. Le remboursement sert à aider de nouveaux projets.

Ce prêt permet aux paysans emprunteurs de se consacrer à temps plein au travail de leur terre ou de démarrer des élevages. L'expérience démontre que le taux de remboursement est généralement très élevé. Plusieurs initiatives du même genre ont essaimé dans le monde. Certaines des plus engagées dans cette dynamique se sont même données un dispositif qui les met en réseau, la International Association of Investors in the Social Economy (INAISE <http://www.inaise.org/>), qui regroupe une cinquantaine d'organisations de finance solidaire présentes dans une trentaine de pays d'Europe, d'Amérique latine et d'Afrique.

Historiquement cette microfinance est un des rares outils de développement qui ait été conçu en grande partie dans des pays du Sud. Elle s'est consolidée en lien avec d'autres actions de solidarité internationale, souvent à l'initiative d'ONG, de coopératives ou de syndicats agricoles. Le paysage de la microfinance demeure très varié. Mais plusieurs de ces initiatives, en grandissant, sont devenues de véritables institutions financières locales contrôlées par leurs membres. Aujourd'hui, il n'est pas rare de trouver des IMF financées à hauteur de 75 % par du financement local et à 25 % seulement par des fonds d'investissement coopératifs ou mixtes (dont le capital provient d'agences de développement international ou de fondations).

La microfinance solidaire ne relève pas du simple dispositif financier à finalité sociale. Elle amène avec elle **un changement du paradigme de la coopération**, qui vise à la fonder non pas seulement sur une logique de don, mais aussi sur l'épargne collective et individuelle des uns et des autres pour faire du développement dans des collectivités qui veulent **sortir de la seule économie de subsistance**.

Pour en savoir plus : <http://jupiter.uqo.ca/ries2001/carnet/spip.php?article92>